la cgt AKKA

AKKA HIGH TECH

FEVRIER 2020

La CGT AKKA au Comité Social et Economique

FLASH CSE

Depuis le 4 janvier 2020, suite à la fusion d'AKKA HIGH TECH, 440 salarié-e-s, avec AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES, société absorbée composée de 860 salarié-e-s, la CGT AKKA IS a perdu tous ses mandats au Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel et CHSCT. Unique solution pour être présent au CSE AKKA HIGH TECH regroupant les 3 instances : mandaté un camarade en tant que Représentant Syndical (RS) CGT du CSE. Nous disposions de 150 heures par mois pour la globalité de nos mandats CGT, nous disposons désormais que de 20 heures par mois pour le RS CGT au CSE. Cette fusion est non seulement une belle opération d'optimisation fiscale (MATIS SA enregistre près de 30 millions d'euros de déficits reportables), mais aussi l'occasion d'éliminer une trentaine de mandats toutes instances confondues d'AKKA IS! La Direction s'en frotte les mains… D'autant plus que l'UNSA AKKA HIGH TECH a refusé lors de la réunion extraordinaire du CSE du 3/12/2019 l'organisation d'élections complémentaires écartant la possibilité à la CGT AKKA IS et tous les salarié-e-s AKKA IS de candidater et ainsi de venir compléter les membres du CSE au nombre de 7,5 élu-e-s actifs sur les 12 titulaires et 1 suppléant du CSE (moyenne des présences en réunions CSE sur l'année 2019).

Même avec une seule voix consultative au CSE, la CGT portera votre voix HAUT ET FORT ! Rejoignez-nous !

Vos représentants CGT AKKA :

Franck LABORDERIE, RS CGT au CSE: franck.cgtakka@gmail.com

Edmond ESCHYLLE, DS CGT, élu CSE, membre de la commission SSCT et de la commission Formation : edmond.es@gmail.com

Emanuel LAGIE, Délégué Syndical Central CGT :

emanuel.lagie@gmail.com

INDICATEURS

NC = Non Communiqué

HIGH TECH / IS	OCT 19	NOV 19	DEC 19
Effectif Total	403/866	401/869	400/NC
Femmes	71/253	72/251	72/NC
Hommes	332/613	329/618	328/NC
Embauches	5/25	8/15	6/NC
Sorties	7/25	10/12	7/NC
Turnover annuel	34,8%/24,5%	31,8%/22,2%	29,3%/NC
Intermissions	NC	NC	NC

La première réunion ordinaire de l'année 2020 du CSE AKKA HIGH TECH s'est déroulée jeudi 30 janvier à Paris La Défense.

Etaient présents 8 élu-e-s, 3 Représentants Syndicaux (CFDT, UNSA et CGT) et la Direction.

Les sujets abordés sont : les informations de la Direction (effectifs, taux d'activité, bilan social 2018), les points du CSE (Activités Socio-Culturelles, fonctionnement), les points concernant la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (anciennement CHSCT) et les points apportés par les Représentants Syndicaux (comprenant vos questions).

Prochaine réunion CSE : jeudi 27 février à Paris La Défense

NOTRE RETRAITE, ELLE EST A NOUS

CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM

Litige relatif au respect des minimas conventionnels SYNTEC - AKKA IS Ex-ACCORD 2008...

Une première étape qui s'est concrétisée sur les bulletins de salaires de janvier 2020, aboutissement de près de 2 ans de travail de terrain par la CGT AKKA et la CFDT : la mise à niveau des salaires au 115% des minimas salariaux de la convention collective SYNTEC pour les salariés en modalité 2 (anciennement catégorie 2 Accord 2008) ET au niveau du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale suite au dispositif des Négociations Annuelles Obligatoires 2019 - PMSS 2019 = 3377€). La Direction a déduit du PMSS la prime vacances de 368€ annuelle (ex-Silogic), soit 3346€ brut/mensuel.

Prochaine étape (en cours) : un accord de transaction entre la Direction et les salariés concernés par un préjudice (entre le 4 février et mi-avril...selon la Direction) Un point sera effectué lors de chaque réunion CSE. Autre étape en cours (mail CGT envoyée à la Direction le 7/02/2020) : Faire appliquer la totalité de la disposition des NAO 2019 relative à la mise à niveau du PMSS des salaires **avec rétroactivité au 01/03/2019** (Cf. Accord NAO 2019 page 6).

Pour approfondir : Téléchargez le document de la CGT AKKA : Litige relatif au respect des minimas conventionnels SYNTEC— Salariés accord 2008 ex-Silogic

1% d'augmentation de salaires dans le privé c'est 3,6 milliards de cotisations sociales en plus (Retraite, Santé, Famille, Chômage) !

Pour une étude de votre situation salariale... Consultez-nous !

Les Activités Socio-Culturelles (ASC)...

Les élus du CSE AKKA HIGH TECH s'étaient engagés avant la fusion à reconduire toutes les activités du CE AKKA IS durant l'année 2020, le temps qu'ils étudient des alternatives plus intéressantes.

Les voyages risquent de ne plus être organisés car les élus considèrent que trop peu de salariés en profitent.

L'opération Chèques Vacances 2020 est à ce jour en cours d'étude.

Entretemps, les salariés d'AKKA HIGH TECH pourront bénéficier de tous les avantages du site internet issu du CE AKKA IS (-25% sur la billetterie Cinéma, participation CE activités Sports et Loisirs, etc.).

Vos questions... : cgtakka.hightech@gmail.com

« J'étais salariée AKKA IS, ai-je toujours droit à deux journées en télétravail ? J'ai entendu que AKKA HIGH TECH n'a pas d'accord de télétravail. »

Oui, durant 15 mois max à compter du 4 janvier 2020, date effective de la fusion. La CGT AKKA a demandé à la Direction l'ouverture de négociations pour des accords de substitution afin de prendre en compte tous les accords que bénéficiaient la société AKKA IS.

Le droit : Lors d'une fusion, les accords de la société absorbée (dans le cas cité AKKA IS) perdurent durant 15 mois maximum sauf si durant cette période sont conclus des accords de substitution (négociation de nouveaux accords en remplacement de ceux de la société absorbée). Durant cette période de maintien provisoire, l'employeur ne peut pas :

- refuser aux salariés de l'entreprise absorbée l'application des accords collectifs mis en cause,

- ne peut décider d'appliquer aux salariés transférés les seuls accords collectifs auxquels l'entreprise d'accueil est soumise

- tenter d'obtenir des salariés transférés une renonciation à l'application des accords collectifs mis en cause (Cass. soc., 13 nov. 2011, n° 99-42.709).

Mutuelle AKKA HENNER... Pour les « ex-AKKA IS » pas de changements. Pour les AKKA HIGH TECH (ex-Matis), le changement est rude pour les couples : le conjoint sans mutuelle n'est plus pris en compte dans la part du salarié. Résultat : HENNER propose deux formules de garanties pour le conjoint, une à 65€ et l'autre à 98€, calquée sur celle du salarié sauf le tarif !

La Direction a indiqué avoir « *négocié une baisse des cotisations et une hausse des prestations* ». Il est prévu une renégociation avant fin 2020 avec mise en concurrence. La CGT AKKA ne manquera pas de prendre en compte vos questions. A suivre...

Vos suggestions, remarques, revendications, questions, coups de gueule, blagues, crises de nerf, etc. :

cgtakka.hightech@gmail.com

REJOINDRE LA CGT AKKA

NOTRE RETRAITE, ELLE EST A NOUS

CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM

https://www.libra.fdn.fr/cgt-akka/

http://akka.reference-syndicale.fr/

Contacts : cgtakka.france@gmail.com

cgtakka.hightech@gmail.com